



"LES HABITANTS AU CENTRE" : DE L'ÉVALUATION D'UN DSQ À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT OYONNAX (Ain)

Oyonnax, dans l'Ain, est une ville de 24 000 habitants. En 1994, les habitants jouent un rôle central dans la mise en œuvre du projet de développement. C'est l'histoire de l'appropriation par les acteurs d'une politique publique - la politique de la ville. C'est l'histoire de la transformation d'une procédure en un processus de changement et de développement. L'évaluation du DSQ - la méthode choisie pour la conduire - entame ce processus. L'élaboration du contrat de ville est l'occasion d'élaborer un projet de développement pour Oyonnax.

L'ÉVALUATION DU DSQ

Le DSQ concerne les quartiers la Plaine et la Forge (7000 habitants, le tiers de la population de la ville). Le DSQ est essentiellement axé sur l'aménagement des espaces extérieurs et sur la réhabilitation des logements. Au cours des réalisations les habitants insuffisamment associés aux décisions les concernant. L'évaluation, inscrite dans la charte d'objectifs du DSQ, est l'occasion saisie pour mettre les acteurs au centre de l'élaboration, de la conduite et du suivi du projet de développement.

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION

- Caractéristiques : c'est une démarche formative, participative, systématique avec des réajustements immédiats qui se déroule pendant toute l'année 1993.
- Logistique : conduite par un Groupe Partenarial d'Évaluation (GPE), composé de 9 membres - 3 habitants, 3 élus, 3 techniciens - avec l'appui de l'équipe opérationnelle du DSQ et l'accompagnement par un organisme extérieur.

DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

- Reconstitution de l'historique du DSQ, des prises de décision et des actions menées.

- Réaffirmation des enjeux du DSQ et recentrage autour de trois axes : adaptation aux mutations économiques, cadre de vie, vie et animation.
- Rencontre de tous les habitants impliqués dans les actions conduites depuis trois ans ou en ayant bénéficié : réunions réalisées systématiquement avec des membres du GPE.
- Analyse et recommandations du GPE.
- Confrontation de ces résultats avec les partenaires et propositions de collaboration future habitants-techniciens-élus.

"OYONN'ACT" POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Les conclusions de l'évaluation ne devaient pas rester lettre morte. Elles ont été reprises début 94, par la création de l'association. C'est l'affirmation d'une politique par la ville.

OBJECTIFS

Construire un projet de développement pour la ville en mettant la politique municipale au centre, à partir de l'avis et avec la participation des habitants. Le projet s'appuie sur les diverses compétences des institutions. Il demande une adaptation au territoire et une cohérence inter-institutionnelle.

AXES ET MODALITÉS DE TRAVAIL

Les axes de travail sont ceux retenus par l'évaluation du DSQ auxquels s'ajoute la prévention de la délinquance et la promotion de la santé.

- La période de janvier à juin 94 est consacrée à l'élaboration du projet de développement pour Oyonnax, avec les habitants à partir entre autre, de groupes de créativité.
- La période de septembre à décembre 94 est consacrée à la contractualisation et à la programmation 1995 du Contrat de ville.

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive



La démarche engagée à travers l'évaluation se poursuit : des groupes de créativité sont mis en place pour permettre la définition des objectifs et des pistes d'actions du Contrat de Ville ; des groupes projets habitants naissent pour concrétiser les pistes d'actions élaborées au cours de la première période de travail.

La particularité de cette histoire réside dans la mise en œuvre effective d'une démarche qui reste le plus souvent au rang de l'intention ou du réglementaire... La dynamique enclenchée à Oyonnax reconnaît et constitue les habitants comme les premiers concernés : ils fournissent aux élus les éléments de définition de la politique de

la ville d'Oyonnax ; les techniciens sont dans leur rôle d'appui d'experts et non de substitution. Est également remarquable la volonté de retournement du mouvement habituel: les procédures et les outils ne sont plus les déterminants premiers de l'action (que ce soit le contrat de ville, le dispositif jeunes, le contrat petite enfance, les centres sociaux...), mais reviennent à une fonction instrumentale. Comment cette volonté est-elle compatible avec le calendrier des procédures ? Une démarche à suivre dans la durée.

Mots clés : Collectivité locale, Création d'association, Dynamique d'habitants, Évaluation participative, Évaluation de DSQ, Projet de développement

Rédacteur : CR•DSU - 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon cédex 08 - Tél. : 33 (0)4 78 77 01 43
Fax : 33 (0)4 78 77 51 79

Coproduction : CR•DSU / HABITAT-FORMATION - 13 -15 rue des Sablons - BP 145 16 - 75763 Paris Cédex 16
Tél. : 33 (0)1 53 65 77 77 - Fax : 33 (0)1 53 65 77 88

- Août 1994 -

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive